



REÇU LE 27 FEV. 2025

036757

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 16 janvier 2025

(COCOF-BT-0.29680)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 16 janvier 2025

(COCOF-BT-0.29681)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025

POINT 3

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 25-02)
Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.
(COCOF-BT-18.29679)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025

POINT 4

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 25-002)
Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.
(COCOF-BT-18.29678)

Décision:

Accord.

Le Collège prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025

POINT 5

Service de l'emploi et des aides à l'intégration - Nomination définitive
(COCOF-BT-14.29677)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Madame Alexia JOORIS au grade d'attachée (niveau 1 - rang 10 - échelle barémique 10/1) à partir du 1er décembre 2024 et prise de rang au 1er décembre 2023, au sein du Service de l'emploi et des aides à l'intégration, à la Direction d'administration de l'aide aux personnes handicapées, à la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025

POINT 6

Arrêté 2024/1886 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er janvier 2025 au 31 décembre 2034 de l'asbl « CHAPELLE DE BOURGOGNE » pour la gestion du logement collectif adapté pour enfants « CHAPELLE DE BOURGOGNE » (COCOF-RV-51.29675)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/1886 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2034 de l'asbl « CHAPELLE DE BOURGOGNE » pour la gestion du logement collectif adapté pour enfants « CHAPELLE DE BOURGOGNE ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

POINT 7

Arrêté 2025/3 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'approbation du cahier spécial des charges ainsi que du mode de passation du marché de travaux concernant la rénovation et la réhabilitation des locaux 321 à 325 au bâtiment 3A du CERIA
(COCOF-RV-66.29676)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté relatif au présent marché de travaux ainsi que le mode de passation du marché, à savoir une procédure négociée directe avec publication préalable et délègue au Fonctionnaire dirigeant de la Commission communautaire française :

- la passation du présent marché de travaux en ce compris la compétence d'attribution et/ou de renonciation ;
- le contrôle de son entière exécution administrative et budgétaire en ce compris les éventuelles modifications au marché, en application de l'article 38 et suivants de l'AR du 14 janvier 2013.

Il charge le Membre en charge de la Politique de l'Enseignement, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 30 janvier 2025

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

POINT 8

Prise en charge des personnes en situation de « grande dépendance » : demande relative au paiement en 2025 des factures des conventions nominatives prioritaires signées jusqu'au 31 décembre 2024. (COCOF-RV-51.29682)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- prend acte de la présente note ;
- autorise, dans la limite des crédits disponibles, l'engagement et la liquidation en 2025 des factures pour les conventions signées jusqu'au 31/12/2024.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT